

Sénat et à la Chambre des communes, ces organisations nationales jouent quand même un rôle essentiel dans la défense des intérêts des autochtones au pays.

En ce qui concerne le développement économique, je félicite le gouvernement d'avoir décidé de créer et de subventionner la stratégie canadienne de développement économique pour les autochtones. Je crains toutefois que de nombreuses entreprises autochtones ne réussissent jamais à démarrer parce qu'il reste très peu d'argent dans leur économie régionale et ce, pour des raisons dépendantes et indépendantes de la volonté du gouvernement.

Pour illustrer mes propos, je peux prendre l'exemple du Nord. Premièrement, l'économie du Nord a été très durement touchée par l'effondrement de l'industrie des peaux de phoque. Avant, les peaux de phoque rapportaient à de nombreux chasseurs Inuit un peu d'argent, qu'ils dépensaient en carburant, en équipement pour la chasse et en articles ménagers. Le gouvernement a récemment mis sur pied quelques programmes secondaires pour compenser la perte de cette industrie. L'économie du Nord prendra beaucoup de temps à s'en remettre tout à fait.

● (1620)

Nous avons un autre problème à considérer. L'introduction de faux objets d'art Inuit sur les marchés du Sud a nui à une autre source importante de revenu pour les Inuit. Les modifications que l'on se propose d'apporter à l'assurance-chômage réduiront aussi la masse monétaire qui circule dans les économies du Nord. On peut dire la même chose de la TPS. Le gouvernement réduit aussi une subvention à Postes Canada qui devait compenser le coût élevé du transport des aliments frais et d'autres produits essentiels en direction des collectivités du Nord. Cette subvention avait été accordée pour aider les gens du Nord à faire face au coût de la vie incroyablement élevé en leur fournissant des aliments frais à un prix raisonnable. On estime que la première série de compressions entraînera une augmentation du coût de la vie de 20 p. 100.

Ainsi, les économies du Nord auront peu d'argent pour promouvoir des entreprises ou des activités économiques importantes. J'espère que cela ne veut pas dire que les gouvernements ont renoncé au développement économique des grandes régions du Nord. Une telle attitude aurait des conséquences désastreuses pour l'avenir des Inuit au Canada.

J'ai proposé l'établissement d'un comité sénatorial concernant les questions autochtones il y a cinq ans déjà. À cette époque, je pensais qu'un pareil comité aurait pu faire avancer davantage l'élaboration du processus constitutionnel chez les autochtones. Je crois maintenant qu'un comité sénatorial est nécessaire pour s'assurer que nous ne perdons pas du terrain.

L'honorable Earl A. Hastings: Honorables sénateurs, je suis très heureux de participer à ce débat et d'appuyer l'adoption du deuxième rapport du Comité du Règlement et de la procédure, qui, de fait, prévoira l'établissement d'un comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Compte tenu de l'importance historique du Sénat et de notre devoir de protéger les droits de la minorité, et conscient de la façon dont on a toujours traité ces peuples, je me joins au sénateur Watt et aux autres qui disent que cette mesure se fait attendre depuis longtemps.

Le sénateur Marchand a qualifié la place occupée par les autochtones dans la société canadienne de tragédie nationale.

[Le sénateur Watt.]

Et cela a été précisément le cas. Notre société les a systématiquement privés de toute participation, d'un traitement équitable et de possibilités égales.

Je félicite les sénateurs qui ont pris part à ce débat d'avoir mis l'accent sur le triste sort réservé aux autochtones du Canada. Je n'ai nulle intention de répéter les statistiques et les observations sordides qui ont été consignées au compte rendu pour mieux cerner le problème et nous fournir des raisons on ne peut plus justifiées de créer un comité sénatorial pour étudier la question.

Je m'estime toutefois tenu de profiter de l'occasion pour signaler encore une fois et officiellement la brutalité pitoyable avec laquelle le système de justice pénale traite les autochtones, en les privant d'équité et d'égalité, les pierres angulaires de la démocratie libérale, et cela de l'enquête, en passant par l'arrestation, le jugement et la détention jusqu'à la libération. Je suis persuadé que les sénateurs, comme tous les Canadiens, peuvent s'imaginer le traitement que le système réserve aux autochtones, le traitement aberrant qu'on a découvert grâce à des enquêtes comme celle concernant M. Donald Marshall en Nouvelle-Écosse, l'enquête manitobaine sur la justice autochtone, l'enquête sur les circonstances entourant le décès d'autochtones sur la réserve indienne Blood près de Lethbridge en Alberta, et le Groupe d'étude de l'Ontario sur la surveillance policière et les relations raciales. Il convient de signaler que, en plus de ces quatre enquêtes, les associations d'autochtones de la Saskatchewan et du Québec ont réclamé la tenue d'enquêtes semblables, ce qu'on leur a cependant refusé.

Je tiens à assurer aux sénateurs que, d'après mon expérience du système de justice pénale, les faits dévoilés par ces enquêtes ne sont pas des incidents isolés. Ils nous ont assurément permis de constater la brutalité et la cruauté du système à l'égard de ces gens d'un bout à l'autre du Canada. Je crains que ces enquêtes, une fois terminées, ne servent pas à grand-chose. En fait, il m'arrive parfois d'être passablement sceptique. Il m'arrive aussi d'être triste et découragé, à l'instar de mon collègue, le sénateur Watt. J'éprouve tristesse et découragement à lire que les habitants de Le Pas, au Manitoba, se soucient davantage de la réputation de leur ville que de la façon dont on a traité Mme Helen Betty Osborne. J'éprouve du scepticisme quand je vois le service de police de la ville de Winnipeg craindre de faire l'objet d'une enquête au lieu de vraiment s'inquiéter de la façon dont a été traité M. J.J. Harper dans une certaine rue de Winnipeg, et je suis sceptique quand j'apprends que les habitants de Cardston et Lethbridge souhaitent mettre fin aussi vite que possible à l'enquête sur les décès survenus à la réserve Blood.

Dans ces circonstances, j'espère que le comité sénatorial que nous créerons empêchera que les conclusions de ces commissions tombent dans l'oubli, et qu'il en informera le grand public pour lui en expliquer les recommandations et les décisions, ainsi que celles formulées par d'autres commissions qui seront assurément créées pour défendre les intérêts des autochtones.

J'ai affirmé que l'autochtone était maltraité dès son arrestation, pendant son procès, sa détention et même à sa libération. Honorables sénateurs, dès son premier contact avec les autorités, l'autochtone ignore ses droits; il est totalement intimidé par un système qui l'incite à plaider coupable, car il connaît mal ce système, et notamment les subtilités de la négociation